

DECRET N° 99 - 176 **DU** 22 septembre 1999
portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 92-181 du 16 mai 1992 portant statut particulier du cadre des agents des services diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique ou consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n° 98-443 du 24 novembre 1998 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;

Vu le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu l'arrêté n°1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

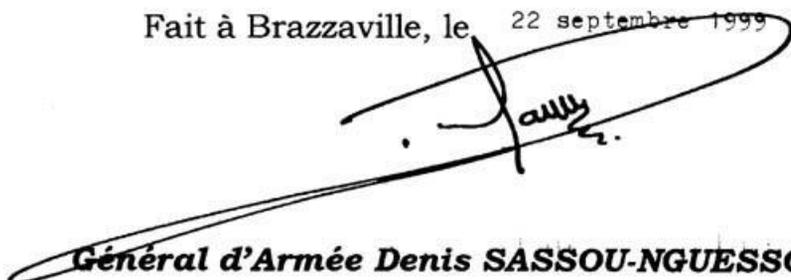
En Conseil des ministres ;

DECRETE :

Article premier : M. (**Aimé Emmanuel**) **YOKA** est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Royaume du Maroc.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au journal officiel.

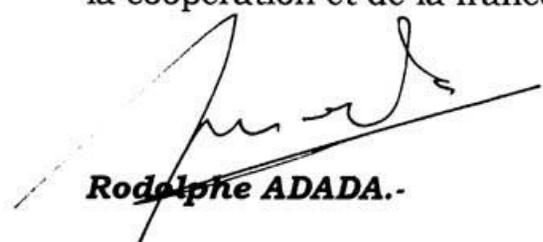
Fait à Brazzaville, le 22 septembre 1999



Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

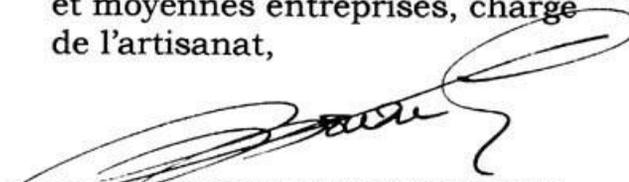
Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie,



Rodolphe ADADA.-

Pour le ministre de l'économie, des finances et du budget, en mission :

Le ministre du commerce et des approvisionnements, des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat,



Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-